

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2022

n° 41. 2022.

Date de la convocation 12/10/2022

L'An Deux Mille Vingt Deux , le Vingt Octobre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Membres en exercice : 11

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P,
GILHET B, QUEVREUX M

Présents : 8 Représentés : 2

Absents représentés : STEHLE C. procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration
à MORESMAU JP

Votants : 10 Abstention : 0

Absents : NICAISE V.

Pour : 10 Contre : 0

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2021

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 26/09/2022
adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de
l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2021.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le
Maire, au plus tard le 31 décembre 2022.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation

**Du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de
l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2021.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO 	HOMBERT B. 	THEULE JC 	GILHET B.
VEDEL P. 	NICAISE V 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M.